

Salle polyvalente

SAMEDI 7 DÉCEMBRE

Téléthon

MIDI

Entrée

Aligot - Saucisse

Dessert

1/4 de vin rouge & café

12 €
dont 2 €
pour le
Téléthon

Comité
des Fêtes

18 €
dont 2 €
pour le
Téléthon

SOIR

Entrée

Moules frites

Dessert

Café

Les enfants de la commune sont invités

par le Comité des Fêtes et la Mairie

pour fêter Noël

**Samedi
21
décembre**



15h00 Dessin animé de Noël

Goûter pour les petits et les plus grands !

18h00 Distribution des cadeaux !

SÉRAN DON

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - N° 144 - Décembre 2019 -

SÉRAN DON

Mairie de SÉRAN DON

Téléphone : 05 55 95 88 33

Fax : 05 55 95 06 54

Adresse mail

mairie.serandon19@wanadoo.fr

Site internet

serandon.fr

Horaires d'ouverture

Lundi	8h/12h - 14h/17h30
Mardi	8h/12h - 14h/17h30
Mercredi	8h/12h
Jedi	8h/12h
Vendredi	14h/17h30

B.I.M. de Sérandon

N° 144 - Décembre 2019

Rédacteur en chef

Huguette MARTINERIE

Mise en page & impression

Eric GENCE - Mairie de Sérandon

Tirage

250 exemplaires.



Éditorial

Bonjour à toutes et à tous,

Les fêtes de Noël arrivent !

Villes et villages vont être illuminés. Les enfants vont s'empresser d'écrire au Père-Noël.

Ces mois de novembre et de décembre sont riches de festivités à Sérandon :

- Repas du club dimanche 24 novembre ;
- Téléthon avec un riche programme les 6 et 7 décembre ;
- Repas de la commune samedi 14 décembre ;
- Venue du père Noël samedi 21 décembre.

Le conseil municipal et moi-même souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année à vos familles et à vous-mêmes.

Je vous donne rendez-vous à tous samedi 11 janvier à 11 heures pour partager le verre, de l'amitié et accueillir les nouveaux arrivants à SÉRAN DON.

Huguette MARTINERIE
MAIRE

Réunion du Conseil Municipal de SÉRANDON

Séance du 27 septembre 2019

Le Conseil municipal de SÉRANDON s'est réuni ce jour à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Madame le maire

Présents : Mmes ANGLARD Janine, BOUYGE Marie Christine, MARTINERIE Huguette, PARTAUD Christiane, REYMONDOUX Catherine, Ms GENCE Éric, MATHES Pierre, REYMONDOUX Didier

Absents excusés : Ms MINARD Gérard, VALADE Jérôme

M. MINARD Gérard a donné pouvoir à Mme PARTAUD Christiane

M. VALADE Jérôme a donné pouvoir à M. MATHES Pierre

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme PARTAUD Christiane

Procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Il est expliqué qu'en date du 18 février et du 20 mai 2019, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie pour évaluer les charges liées aux transferts de compétence :

- De la collecte des déchets gérée en régie par les communes de Soursac, Latronche, Saint-Pantaléon,
- Du Relais Assistance Petite Enfance Itinérant (RAPEI),
- De la gestion, entretien et valorisation de la tourbière du Longeyroux.

Pour ces trois thématiques, la CLECT s'est déroulée en deux séances, faute de quorum à la première.

Le rapport de celle-ci doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au 1^{er} alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux intéressés représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Cette délibération doit être prise au plus tard dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport du conseil municipal par le président de la CLECT.

A l'issue de ce délai, le conseil communautaire proposera les nouvelles attributions de compensation modifiées issues du rapport de la CLECT.

Après avoir délibéré, par 10 voix, le conseil municipal, APPROUVE le rapport de la CLECT.

Décision modificative

Le conseil municipal, considérant que les crédits ouverts pour le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) du budget de l'exercice 2019 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit à l'unanimité, 10 voix pour :

Compte	Dépenses
60632 - Fournitures de petit équipement	- 865 €
739223 - Fonds de péréquation	+ 865 €

Motion de soutien aux agents de la DGFIP de la Corrèze

Vu l'article L 2121-29 alinéa 4 et l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local ;

Vu le projet de loi de finances 2019 publié au Journal Officiel du 30 novembre 2018 ;

Vu la menace des mesures annonçant la liquidation du réseau comptable des finances publiques ;

Considérant l'intérêt local qui s'attache à maintenir un service de proximité au bénéfice des collectivités territoriales avec la présence effective d'un comptable public pour un conseil avisé concernant les budgets et un suivi quotidien de la gestion communale :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, 10 voix pour,

Émet le vœu du maintien d'un maillage du territoire par les services de la Direction Générale des Finances Publiques avec la présence effective d'une trésorerie telle qu'elle existe à ce jour.

Demande d'achat de la maison communale par le locataire Monsieur Steve Thuaudet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, 10 voix pour, accepte la demande d'achat de la maison communale par le locataire Monsieur Steve Thuaudet avec projet pour la commune de construire une maison à louer sur un terrain au lotissement. L'étude de la vente sera faite par un expert privé.

Prix de reprise de concessions et cases vides et non utilisées

Tarifs des concessions et cases :

165 €	(Agrandissement du cimetière de 1991)
390 €	(Agrandissement du cimetière de 2007)
900 €	(Case)

Le conseil municipal, 10 voix pour, décide le rachat de concessions et cases vides et non utilisées de la manière suivante :

Prix d'achat divisé par 99 ans multiplié par le nombre d'années de droit de propriété.

Règlement intérieur du cimetière pour les Pompes Funèbres

Suite aux travaux d'aménagement des allées du cimetière, il est précisé qu'il n'y aura pas de surcoût pour les familles pour les ouvertures de caveaux et tombes. La réfection d'enrobés est prise en charge par la commune. Les Pompes Funèbres en sont averties. Décision à l'unanimité, 10 voix pour.

Divers

City stade :

Deux propositions de clôture en bois sont faites par le Syndicat de la Diège :

Ganivelle (treillage bois) ou clôture identique à celle existante aux jeux d'enfants.

Le conseil municipal opte pour la 2^{ème} proposition (10 voix pour).

Restent à poser les deux candélabres, et à finir les espaces verts. Il faut aussi prévoir un coffret électrique.

Commande de panneaux :

Il est proposé d'améliorer la signalisation à différents endroits de la commune par la pose de panneaux.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité dans l'attente de devis.

Attribution de subventions du conseil départemental :

11 500 € pour l'aménagement des allées du cimetière et 6 696 € pour la création du city stade

Lettre de remerciements du Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) :

Le colonel du SDIS adresse ses remerciements à la commune pour la logistique et l'aide humaine apportées lors des feux de forêts de Vernéjoux. Messieurs Didier BORDES et Thierry BORDES ont été également d'un grand secours lors de ces incendies par leur vigilance et leur présence.

Courrier de la Ressourcerie de Neuvic ECO TRIOUZOUNE :

L'association informe le public de la vente de leur boutique. Souhaitant racheter la maison, l'association fait appel aux dons. L'information sera relayée par la commune sur le site.

La séance a été levée à 22h30

La secrétaire de séance
Mme Christiane Partaud

Réunion du Conseil municipal de SÉRANDON

Séance du 11 novembre 2019

Le Conseil municipal de SÉRANDON s'est réuni ce jour à 10 heures à la mairie sous la présidence du premier adjoint Monsieur VALADE Jérôme, en l'absence de Madame le maire.

Présents : Mesdames BOUYGE Marie-Christine, PARTAUD Christiane, REYMONDOUX Catherine, Messieurs GENGE Eric, MATHES Pierre, MINARD Gérard, REYMONDOUX Didier, VALADE Jérôme ;

Madame ANGLARD Janine présente à partir de 10h30 ;

Absente excusée : Madame MARTINERIE Huguette ;

Le secrétariat de séance est assuré par Madame PARTAUD Christiane.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

Contrats d'assurances

Le conseil municipal décide de contracter auprès de Groupama au 1^{er} janvier 2020 une assurance "mission collaborateur" pour assurer les véhicules des employés lorsqu'ils ont un ordre de mission (formation, réunion...). La garantie pour les véhicules des élus est incluse dans le contrat d'assurance général de la commune.

Le conseil municipal décide également de conclure avec Groupama un contrat pour la couverture des risques statutaires des employés à compter du 1^{er} janvier 2020.

Indemnités des trésoriers

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le conseil municipal après avoir délibéré – 8 voix POUR - décide :

- De demander le concours des trésoriers pour assurer les prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- Que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précitée et sera attribuée à Monsieur Abdellah BERROUKECHE pour une gestion de 240 jours et à Monsieur Cédric RISPAL pour une gestion de 120 jours.
- De leur accorder également l'indemnité de confection des documents

Décision modificative

Le conseil municipal, considérant que les crédits ouverts au chapitre 66 (charges financières) du budget de l'exercice 2019 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit à l'unanimité, 10 voix pour :

Compte	Dépenses
6068 autres matières et fournitures	- 250 €
6688 autres charges financières	+ 250 €

Maison communale (voir séance du 27/09/2019)

Le conseil municipal prend connaissance de l'estimation faite par l'agence immobilière Jovimmo concernant la maison communale et après avoir délibéré, 8 voix pour, détermine le prix de vente à 150 000€.

Abri au cimetière

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'installer un abri pour les élèves sur la place du cimetière (pouvant servir lors d'obsèques).

Le projet est à l'étude. Des entreprises spécialisées vont être consultées.

Reliquats de subventions

VC14 : reliquat de subvention de 13 550.68 € pour un montant de travaux à réaliser de 42 345.88 € H.T.

VC8 (tranche 2) : reliquat de subvention de 3 828.74 € pour un montant de travaux de 11 964.81 € H.T.

Considérant qu'il n'y a d'autres travaux à faire sur ces deux voies communales, le conseil municipal, 8 voix pour, décide de solder les reliquats

Voirie 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité va faire établir des devis pour des travaux à réaliser en 2020 sur les voies communales suivantes :

VC 16 du Battut vers la RD20 ;

VC 42 de la conduite de Vermillard
à la maison Manzagol ;

VC 29 de Sézanges à la RD 168 ;

VC 30 de Bellegarde à la RD168.

Sauvegarde du centre hospitalier d'Ussel

Un point sur la situation actuelle de l'Hôpital d'Ussel et sur un projet de réorganisation porté par quelques médecins et par la Direction est fait.

Il rappelle les difficultés auxquelles le Centre Hospitalier d'Ussel est confronté :

- Démographie médicale ;
- Difficulté de recrutement de praticiens hospitaliers ;
- Difficulté financière structurelle, existante dans tous les hôpitaux ;
- Niveau d'activités ;
- Niveau de tarification.

Il est précisé que face à cela, il ne faut absolument pas être défaitiste. Il convient de s'engager dans la concertation, avec tous les professionnels et partenaires de l'hôpital, de réfléchir et d'acter un plan d'actions concret, partagé par tous, avec une vision à long terme tant organisationnelle que financière, pour maintenir à Ussel un hôpital de services et non le voir dériver vers un hôpital de proximité.

Il est vrai que le Centre Hospitalier d'Ussel doit conforter son positionnement au sein du territoire haut corrézien par le développement de coopérations avec les établissements limousins, mais aussi avec des établissements du Puy de Dôme, comme il le fait déjà avec les centres hospitaliers du département. Cette restructuration devrait déboucher sur un réseau de soins de proximité regroupant tous les professionnels et acteurs de santé du territoire, quel que soit leur statut.

Pour autant cela ne sera pas suffisant. Il est donc important, en dehors de moyens supplémentaires qui s'avèreront indispensables, qu'en concertation avec tous, soit repensée l'organisation de l'Hôpital.

C'est dans cette optique que l'ARS, sollicitée par le Président du Conseil de Surveillance, avait proposé des groupes de travail.

Toutefois, en dehors de toute concertation digne de ce nom, et sans association du Conseil de surveillance, et de son Président, un pré-projet de réorganisation des services de Médecine et du SSR a été bâti au niveau de la direction.

Néanmoins, ce projet n'est pas partagé de la même façon par l'ensemble du personnel, non associé.

Aussi face à cette situation, le Président du Conseil de Surveillance a reçu une délégation intersyndicale du centre hospitalier pour répondre à l'urgence de la situation et pour les salariés, qui ne sont pas opposés à une réorganisation, il a également saisi l'ARS.

Il a demandé qu'une concertation très large soit organisée sur l'évolution de l'hôpital afin que tous les agents, le personnel administratif, les soignants et les non-soignants entendent les mêmes discours.

Ainsi le Président du Conseil de Surveillance, a déjà annoncé qu'il demandait :

- *LE retrait de ce projet,*
- *LA mise en place d'une vraie concertation sur un plan d'action précis, chiffré, et avec une vision à court, moyen et long terme sur l'aspect organisationnel, financier et de service à la population.*

Il est demandé au conseil municipal d'acter la démarche entreprise par le maire d'Ussel en tant que Président du Conseil de Surveillance.

Après en avoir délibéré favorablement à 8 voix pour, le conseil municipal :

APPROUVE et **SOUTIENT** la démarche du Président du Conseil de Surveillance ;

DEMANDE le retrait du projet qui n'a fait l'objet d'aucune concertation ;

DEMANDE la mise en œuvre d'une vraie concertation sur un plan d'action précis, chiffré, et avec une vision à court, moyen et long terme sur l'aspect organisationnel, financier et de service à la population.

APPROUVE, **APPUIE** et **SOUTIENT** le Président du Conseil de Surveillance dans son refus de laisser inscrire à un ordre du jour d'un prochain Conseil de Surveillance tout projet qui n'aura pas fait l'objet d'une réelle concertation et abouti à une construction d'un "fonctionnement collectif" où le centre hospitalier évoluera, enfin, en synergie avec les médecins généralistes et professionnels de santé et inversement, et sur une vision à long terme.

Devis de panneaux

Le conseil municipal, 8 voix pour, approuve le devis de la société SIGNALOC de 4 777.20 € pour la fourniture et mise en place de signalétique au cimetière.

Un devis a également été proposé pour divers panneaux de signalisation. Il est à compléter avant de le valider.

Modification des statuts

de Haute-Corrèze Communauté

Considérant les délibérations n° 2019-03-27 du 27 juin 2019 et n°2019-04-16b du 26 septembre 2019 approuvant respectivement le retrait de la compétence optionnelle "création et entretien de voirie d'intérêt communautaire", la répartition de l'actif et du passif ainsi que la modification des statuts en ce sens ;

Considérant les délibérations n° 2019-02-09 du 15 avril 2019 et n°2019-04-16a du 26 septembre 2019 approuvant respectivement la rétrocession du gîte de Couffy-sur-Sarsonne à la commune, la répartition de l'actif et du passif ainsi que la modification des statuts en ce sens ;

Il convient d'approuver la mise à jour des statuts de Haute-Corrèze Communauté et expose le projet de statuts qu'il convient d'acter.

La refonte des statuts de Haute-Corrèze Communauté s'inscrit dans un calendrier très court. Les 71 communes devront délibérer avant le 6 décembre 2019 pour l'intervention de l'arrêté préfectoral avant le 31 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, 8 voix pour, le conseil municipal : **APPROUVE** les statuts de Haute-Corrèze Communauté pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 ; **APPROUVE** le retrait de la compétence optionnelle "Création et entretien de voirie d'intérêt communautaire" ainsi que la répartition de l'actif et du passif comme suit : Création et entretien de voirie d'intérêt communautaire.

Actif	Passif
Néant	Néant

APPROUVE la rétrocession du gîte de Couffy-sur-Sarsonne à la commune ainsi que la répartition de l'actif et du passif comme suit : Gîte de Couffy.

Actif	Passif
344 466,64 €	Néant

DEMANDE à Monsieur le Préfet de bien vouloir adopter l'arrêté requis dès lors que les conditions de son édicton seront remplies.

Divers

Le conseil municipal prend connaissance de la lettre de Madame Agnès HOUDAYER qui demande à la commune de faire poser un poteau intermédiaire pour raccorder sa parcelle en vue de l'installation de la fibre. C'est la société AXIONE, mandatée par le conseil départemental dont la volonté est de mettre en place d'ici 2021 un réseau public très haut débit par fibre optique en Corrèze, qui fera le raccordement de chaque habitation.

Le devis de travaux d'éclairage public (extension réseau EP, coffret prise) au city stade de 8 811.25 € établi par le Syndicat de la Diège est accepté à l'unanimité. Il reste à déterminer le type d'abonnement à contracter avec Enédis.



Le vendredi 6 décembre à 20h00

à la salle de l'ancienne Cantine

se tiendra une réunion projet de création d'une association autour d'un verger communal.

Toutes les personnes intéressées par ce projet sont conviées à venir.

La séance a été levée à 11h15.

La secrétaire de séance

Mme Christiane Partaud

EN BREF

Cimetière

Les allées du cimetière sont aménagées ; Néanmoins, il reste à installer les panneaux indicatifs d'emplacement des tombes. D'autres travaux sont envisagés, comme la remise en état des passages entre les caveaux et tombes, par des graviers.

Pour rappel : il n'y aura pas de surcoût pour les familles à l'ouverture des concessions. La commune prend en charge la réfection de l'enrobé.



City-stade

Le city-stade, fort prisé par nos jeunes concitoyens, est en phase de finition.

Il reste le grenailage, les candélabres, les plantations d'arbres et d'arbustes.

La liste n'est pas exhaustive et chacun peut amener des idées d'amélioration et de bien-être pour ce lieu ludique et de détente.

ÉTAT-CIVIL

Mariages



Jérémy GAERTNER et Barbara SALINGRE, le 10 août
François BRICE et Chloé CUISINIER, le 7 septembre
Davis AUBESSARD et Yvette TRAORÉ, le 7 septembre

Succès examens

Sarah PICARLE : BAC PRO ASSP (Accompagnement Soins Services à la Personne)

Léa MARTINERIE : Certificat d'aptitude à la profession d'avocat

Margaux MARTINERIE : Concours de professeur des écoles



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Devant un public fidèle, Huguette MARTINERIE maire de Sérandon a souligné l'importance de cette cérémonie du 11 novembre pour honorer la mémoire des morts de la guerre de 14-18 et pour réfléchir à préserver nos peuples de nouvelles horreurs.

Avant d'énoncer le nom des soldats morts au combat, elle a laissé la parole à Christiane PARTAUD élue et à un jeune du village Adrien PINGAUD pour une lecture des textes officiels, en présence du porte-drapeau Jean LARCHER.

Puis Mme le maire invite les participants à se rendre au cimetière pour se recueillir devant le monument de 1870.



Réhabilitation d'environ 800 m de chemin par une équipe de jeunes de l'I.T.E.P. de Liginiac.

Ce chemin au départ de l'arbre du renard (une centaine de mètres après le centre d'activité de l'Arbre du Renard) traverse des plantations de résineux, bois de feuillus et prairies. Tout en s'éloignant de la départementale il la rejoint au carrefour de la croix de la mission à l'emplacement du point propre communal.

Ce tracé initial a été abandonné à la création de la départementale faisant doublon.

Ce chantier a représenté plus d'une année scolaire de travail tous les jeudis après-midi pour les jeunes âgés de 12 à 15 ans.

Avec cette mission, ils ont pu découvrir des activités variées leurs permettant ainsi divers apprentissages dont l'entraide.

Un grand merci à eux.



Restos du cœur

La 35^{ème} campagne d'hiver des Restos du Cœur commence la dernière semaine de novembre.

Au centre de Neuvic, la distribution aura lieu chaque jeudi après-midi de 14h30 à 17h pendant 16 semaines à compter du 28 novembre.

Un vestiaire est à la disposition des bénéficiaires ; vous pouvez y déposer des vêtements le jour de la distribution ou le mercredi après-midi, jour de la réception de marchandises, ou bien encore en prenant contact avec un responsable.



Restos du Cœur de Neuvic

Impasse de la Fontaine-du-Berger (à côté de la médiathèque)

Tél. 05 55 95 20 13 - Contact : Alain BECH 06 72 63 42 56



LES MOTS EN ESCALIER par ALAIN BECH

- | | | |
|---|--|---|
| 1 | | Deux à Lascaux mais aucun au Verdier pourtant tout proche. |
| 2 | | Champion vénéré le vendredi après-midi par Lou Micalets. |
| 3 | | Cent cinq pour Françoise de Monange. |
| 4 | | Certains patoisants pourraient penser qu'ils sont à l'origine du nom des Ages. |
| 5 | | Se pratique parfois dans la salle des fêtes de Sérandon. |
| 6 | | Carnassier de la Dordogne. |
| 7 | | On en a vu autrefois à Sérandon, les unes sur la route, les autres dans les airs. |
| 8 | | Où trouver des Micalets. |

A chaque niveau, il y a les mêmes lettres qu'au niveau supérieur plus une.

ASSOCIATION L'ARBRE DU RENARD

Suite à son inauguration du 1^{er} juin 2019, l'association l'Arbre du Renard a poursuivi ses activités durant l'été.

Un concert du groupe des "Lions pour des Lions" a eu lieu le 11 juillet dans le cadre du dispositif "C'est ma tournée" organisé en partenariat avec la FAL19 (Fédération des Associations Laïques de Corrèze) et HCC (Haute-Corrèze Communauté).



Du 16 au 29 juillet et du 6 au 19 août, l'association a accueilli des séjours de vacances de la ville de Sevrans (93), composés de 24 à 35 jeunes de 12 à 17 ans, sur les thématiques sports et nature.



Enfin, un concert du groupe Balto Parranda a eu lieu le 27 septembre dernier.



Actuellement, le lieu ne disposant pas encore de chauffage, l'organisation d'événements durant la saison hivernale est à l'étude.

La Boule Sérandonnaise

Le concours de la fête qui s'est déroulé le samedi 3 août a réuni 16 équipes dont trois de Sérandon.

Cette année, les Micalets n'ont pas renouvelé l'exploit de remporter le challenge Plaza, une équipe d'Ussel s'imposant en finale face à une autre de Neuvic.

Les organisateurs remercient le public venu applaudir durant plus de deux heures ce groupe de Seine-et-Marne qui s'était déjà produit à Sérandon. Le chanteur du groupe est un Micalet de coeur : Christophe COULAMY apparenté à la famille MANZAGOL de Vermillard.

En championnat des clubs corréziens, la Boule Sérandonnaise se retrouve cette année dans la poule d'Argentat et de Laguene.

La première rencontre à domicile s'est soldée par une courte défaite face à Argentat sur le score de 26 à 14. Les prochains matchs auront lieu au printemps.



Le concert rock des "Faisans du blues", organisé par la Boule Sérandonnaise et le Comité des Fêtes, a eu lieu le samedi 26 octobre dans la salle des fêtes.



CLUB "LOU MICALETS"

LA 4^{ÈME} SE'RANDONNÉE

Le dimanche 14 juillet 2019, le club "Lou Micalets" de Sérandon a organisé une matinée de randonnée au cours de laquelle trois parcours étaient proposés : 6 km, 14 km et 20 km.

De 8h00 à 13h00, 28 randonneurs ont participé à cette quatrième Sé'randonnée.

C'est le parcours de 14 km qui a attiré le plus de monde, mais il faut également féliciter les cinq participants qui ont effectué les parcours les plus long.



LE STAND DU CLUB À LA FÊTE DE SÉRANDON



Le 4 août dernier, le club "Lou Micalets" a tenu un stand très apprécié pendant la fête de Sérandon.

En effet, plus de 50 pots de confitures ont trouvé preneurs ainsi que 25 paquets de sablés. Gros succès également pour les crêpes et les pompes : plus de 100 de chaque ont régalé les gourmands de passage. Merci à nos adhérents pour leurs dons d'objets à vendre ou à proposer comme lots à la tombola.

Une journée pleine de rencontres amicales et placée sous le signe de la convivialité.

AFFLUENCE STABLE AU CONCOURS DE BELOTE



Le 12 octobre 2019, le club "Lou Micalets" de Sérandon a organisé un concours de belote en individuel qui a rassemblé 44 participants.

Petit à petit la belote en individuel fait son chemin et attire de nouveaux joueurs.

A l'issue de ce concours, des remerciements peuvent être adressés aux fidèles du club venus de loin et aux pâtisseries qui ont régalé les participants.

JOURNÉE À BEAULIEU ET À MARTEL

Le 12 septembre 2019, 40 adhérents du club "Lou Micalets" de Sérandon se sont rendus à Beaulieu et à Martel.

La matinée a commencé par une croisière en gabare sur la Dordogne. Ce fut l'occasion de comparer les différents modes de navigation liés à la Haute Dordogne ou à la Basse Dordogne. Puis, elle s'est poursuivie par la visite du local d'un des derniers vigneron spécialisé dans la vinification du vin paillé et d'en apprendre les particularités.

Après un repas très apprécié, le groupe s'est dirigé vers Martel pour découvrir la vallée de la Dordogne à bord du "Truffado", le chemin de fer touristique du Haut-Quercy.



THÉ DANSANT SOLIDAIRE

Le 20 octobre 2019, le club "Lou Micalets" de Sérandon et le groupe folklorique "La Sabotière" d'Ussel ont organisé un thé dansant solidaire en soutien à LISA dont le restaurant a été détruit par un incendie.

Ce thé dansant a connu une bonne affluence. La totalité des bénéfices a été versée à LISA et CHRISTOPHE.

Merci pour votre générosité et votre soutien.



COMITÉ DES FÊTES

FÊTE DE SÉRANDON

La place de Sérandon, le samedi soir 3 août, était envahie par les touristes et les autochtones ravis d'assister à un spectacle de cabaret dansant. Ceux-ci en profitaient pour se désaltérer "Chez BRIGITTE", se restaurer "Chez LISA" ou déguster la paëlla du Comité des Fêtes.

La soirée très festive s'est prolongée fort tard... ou tôt le dimanche où les activités

se poursuivaient : manège pour les petits, pêche aux canards, le stand de tir, les structures gonflables où les petits et les adolescents se sont bien amusés, et concerts en tout genre.

Le week-end s'est clos sur le feu d'artifice offert par la municipalité qui a fait briller les yeux des petits et des plus grands !



HALLOWEEN

Belle soirée...

Merci à tous les petits monstres, petites sorcières, et autres petites créatures ainsi qu'à leurs parents et accompagnants pour ce joli tour de village et surtout à tous les habitants de la

commune qui jouent le jeu pour le plus grand bonheur des petits mais aussi des grands gourmands !



Randonnée pédestre



3€ SERANDON 14 km
samedi 7 décembre

DÉPART 9H DE LA MAIRIE
PETIT DEJ ET APÉRITIF OFFERTS

Inscription et renseignements 06.47.12.83.66

Organisé par La Dordogne de Villages en Barrages, Le comité des fêtes et la mairie de Sérandon

APICULTEUR

récemment installé à Enval
cherche parcelles agricoles ou boisées
pour poser ruches sur Sérandon



Renseignements

06 98 16 74 95

Vendredi 6 décembre 2019

14h00 Belote avec le Club "Lou Micalets"

Samedi 7 décembre 2019

09h00 **Tripes** "Chez Brigitte"
8 € (2 € du prix reversés au Téléthon)

09h00 **Randonnée pédestre**, organisée par l'association "La Dordogne de Village en Barrages", le Comité des Fêtes et la Mairie de Sérandon.

Inscription 3 euros. L'intégralité de la recette sera reversée au Téléthon.

- Rendez-vous place de la Mairie
- Petit-déjeuner offert par le Comité des Fêtes
- Apéritif offert par la Mairie

13h00 **Déjeuner 15 €** - Organisé par le Comité des Fêtes
(2 € du prix reversés au Téléthon)

Renseignements & réservations au plus tard le 29/11 au 06 26 32 06 51

15h00 **Défi vélo** et ventes brioches et autres objets
par les membres du Comité des Fêtes



18h00 **Apéro** "Chez Brigitte"

20h30 **Soirée Moules Frites 18€** - Organisé par le Comité des Fêtes
(2 € du prix reversés au Téléthon)

Renseignements & réservations au plus tard le 29/11 au 06 26 32 06 51

Vente de jacinthes "Chez Brigitte" les 6 & 7 décembre

serandon.fr



L'actualité communale est très régulièrement mise à jour afin d'être au plus près des habitants.

Sur notre page d'accueil, **vous avez la possibilité de vous inscrire dès à présent à la lettre d'information et aux alertes SMS** avec des choix (météo, vie associative, séance du conseil, réunion, etc.) en n'oubliant pas de valider votre inscription en bas de page.